

Date de Convocation

07.09.2023

L'An Deux mil vingt-trois le douze septembre à 20h00

Date d'affichage

07.09.2023

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame Armelle BILOQUET, Maire

Nombre de Conseillers

Etaient présents : Mmes MARTEL Régine, LEGRAND Catherine, LEBOURG

En exercice : 15

Angélique, - Sandra EVRARD, Marie-Claude DEPOIX, DEBEAUVAIS Stéphanie,

Présents : 13

BELLET Régine, WATTELIER Nathalie

Votants : 13

Mrs LECOURT Jacques, François HURARD, Michel COURTOIS, Henri HUSSON,

Excusés : 2

Pouvoir : 0

Mme Catherine LEGRAND est élue secrétaire de séance.

Le PV du 04 JUILLET 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les délibérations qui suivent sont acceptées à l'unanimité des membres présents sauf mention contraire. (soient 13 voix pour – 0 contre et 0 abstention)

Plan Communal de Sauvegarde
2023120901

Le conseil municipal valide le PCS comme il est présenté lors de cette séance. Mme le maire fait état des remarques et observations reçues par courrier de la part de la Préfecture concernant ce PCS ; celles-ci seront prises en compte et la nouvelle version définitive sera transmise à la Préfecture dès que possible.

M HURARD François est le correspondant incendie de la commune suppléé par Monsieur COURTOIS Michel.

Règlement du cimetière
2023120902

Le conseil municipal valide le nouveau règlement du cimetière avec la mention concernant les mesures des cavurnes.

R.P.Q.S eau potable 2022
2023120903

ADOPTION DU RPQS EAU POTABLE 2022

Mme le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article

L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

TRAVAUX

Eurovia Devis pour travaux Parking Route de Fresnoy
2023120904

Le conseil municipal valide le devis n° AFF233FLR1894 de la société EUROVIA pour un montant de 6512€ HT concernant les travaux de création de sente pour faciliter l'accès au cimetière situé route de Fresnoy.
Mme le maire est autorisée à commander les travaux et à régler les dépenses occasionnées.

Eurovia Devis pour travaux Route de Boisselet
2023120905

Le conseil municipal valide le devis n° AFF22FLR218 de la société EUROVIA pour un montant de 30526.70€ HT concernant les travaux à Boisselet.
Mme le maire est autorisée à commander les travaux de réfection de voirie et à régler les dépenses occasionnées.

Devis Ets COURTOIS pour éclairage Espace JP Dancourt
2023120906

Le conseil municipal valide le devis n° 9133SM/CV/CC de la société Ets COURTOIS pour un montant de 19960€ HT concernant les travaux d'éclairage à la salle polyvalente Espace JP DANCOURT Route de Croixdalle. Mme le maire est autorisée à commander les travaux et à régler les dépenses occasionnées.

Devis CITEOS pour Caméras Video Surveillance
2023120907

Le conseil municipal valide le devis n° 2802337 de la société CITEOS pour un montant de 35113€ HT concernant les caméras de vidéo protection. Mme le maire est autorisée à commander et à régler les dépenses occasionnées.

Travaux clôture Club Canin
2023120908

Le conseil municipal accepte les travaux de clôture souhaités par le Club canin de Londinières route de Croixdalle à savoir l'installation de panneaux en ciment pour limiter le bruit. Le montant de la facture sera supporté par la commune et reversé par le club canin par le biais d'une convention. La TVA sera prise en charge par la commune puisqu'elle lui reviendra grâce au FCTVA.

Devis ILLUMINATIONS SERVICES pour illuminations de Noël
2023120909

Le conseil municipal valide le devis n° D23A07010 de la société ILLUMINATIONS SERVICES pour un montant de 1537€ HT concernant les illuminations de Noël. Mme le maire est autorisée à commander et à régler les dépenses occasionnées.

Autorisation de demande de subventions – Agrandissement bâtiment de stockage
2023120910

Le conseil municipal autorise Mme le maire à effectuer et transmettre les demandes de subventions concernant l'agrandissement du bâtiment de stockage à usage du collège de LONDINIÈRES, à l'espace JP DANCOURT Route de Croixdalle.

Autorisation de demande de subventions – Travaux commerce Rue du Général De Gaulle
2023120911

Le conseil municipal autorise Mme le maire à effectuer et transmettre les demandes de subventions concernant les travaux dans le commerce 7 rue du Rue du Général De Gaulle.

Bilan écoles et Centre de loisirs

Mme MARTEL dresse le bilan du centre de loisirs et annonce la réunion prochaine avec les maires et les membres de la commission le lundi 25 septembre à 19h00

Mme MARTEL annonce l'effectif des classes à la rentrée de septembre 2023 : 47 maternelles et 92 élémentaires soit un total de 139 enfants, ainsi que la convention passée avec la commune de Croixdalle pour assurer le transport des enfants le midi de la maternelle à la cantine.

Mme MARTEL dresse le bilan de l'accueil des enfants de 4 à 6 ans à l'école maternelle du 10 au 28 juillet 2023.

Visite CAUE
2023120912

Lors d'une visite dernièrement des membres du CAUE, il a été question de revoir l'aménagement du centre bourg et notamment le paysage, l'architecture et la végétalisation. En concertation avec les élus, il est donc prévu de donner un nouvel aspect au centre du village. Des études et des propositions vont être envisagées et présentées lors de prochain conseil.

Passage M57 Comptabilité
2023120913

Objet : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01.01.2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de LONDINIÈRES son budget principal et ses budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien approuver le passage de la commune de LONDINIÈRES à la nomenclature M57 abrégée à compter du budget primitif 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Sur le rapport de M. Le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024

- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de LONDINIÈRES

2.- autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affaires courantes

Implantation éolienne
2023120914

Le conseil municipal prend connaissance du bilan des dernières réunions concernant les projets éoliens dans le pays de Bray et notamment aux abords de la Boutonnière du Pays de Bray.

Le conseil municipal maintient ses délibérations précédentes mais reste dans l'optique de préserver le paysage de la Boutonnière du Pays de Bray. Chaque demande sera étudiée au cas par cas.

Participation « octobre rose »
2023120914

Le conseil municipal accepte de participer à l'opération « octobre rose » le 14 octobre 2023 en commandant 2 kits publicitaires soient 50€ x 2 = 100€ ; le paiement sera effectué par virement bancaire.

MOTO-CROSS / Site Hébergement
2023120915

Madame le maire annonce que la Fédération Française de Moto est très intéressée pour acheter le terrain de moto-cross.

Le conseil municipal décide que si ce projet était entrepris pour concernant les biens appartenant à la commune, celle-ci conserverait les deux bâtiments situés à côté de la résidence des 3 épis – Route de Neufchâtel.

Mme le maire précise que la commune est en attente de l'estimation des Domaines.
Ce sujet est à analyser : que faire de ces chalets ? Que peut-on envisager sur ces terrains ?
Le sujet reviendra prochainement lors de séances à venir.

Personnel administratif
2023120916

Mme le maire signale au conseil municipal que Mme Julie HOUYELLE a démissionné de son poste d'adjoint administratif à date du 31 aout 2023. Mme le maire a reçu une candidate à ce poste afin d'assurer son remplacement. Cette personne sera sous contrat de remplaçante à compter du 01 octobre 2023. Le conseil municipal autorise l'établissement de son contrat et sa rémunération.

Subventions – Projets/Demandes à venir

Mme le maire répète que les projets sont à positionner dès que possible car les demandes de subventions DETR et DSIL sont à constituer rapidement et déposer pour février 2024. Plusieurs sujets sont envisagés ; à savoir :

- La lumière équipée LED à la salle de tennis intérieur et extérieur
- Revoir la configuration du centre bourg
- Revoir la cuisine au foyer pour qu'elle soit aux normes
- Créer un terrain multisport sur le terrain de foot route de Croixdalle
- Travaux au Presbytère.
- Trottoirs rue des Canadiens

Compte rendu réunion Communauté de communes

Mme le maire signale l'acquisition d'un terrain propriété TALBAUT pour rejoindre la route de Neufchâtel et créer une sente piétonne

Mme le maire annonce l'arrivée à la maison médicale :

- d'une orthophoniste fin septembre
- deux kinésithérapeutes fin novembre
- un dentiste (une piste pour le moment)

Une transformation des locaux sera nécessaire pour les médecins en place.

Mme le maire annonce l'arrivée d'une personne rue du Pont de Pierre exerçant une activité de tatoueuse.

L'ordre du jour à terme et les questions diverses également, la séance est levée à 23h00

